

III

Le Premier ministre de la Nouvelle-Zélande au Premier ministre du Canada

Le 13 mai 1970

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE,

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre d'aujourd'hui qui propose l'établissement d'un Comité consultatif Canada-Nouvelle-Zélande et qui est conçue en ces termes:

«Je me réfère à des entretiens qui ont eu lieu récemment entre des représentants de nos deux Gouvernements concernant les relations économiques entre la Nouvelle-Zélande et le Canada.

Je propose que nos Gouvernements approuvent l'établissement d'un Comité consultatif Canada-Nouvelle-Zélande qui serait un forum de discussions périodiques sur des questions bilatérales et multilatérales d'ordre général et, en particulier, sur les questions qui présentent un intérêt commercial et économique pour les deux pays. Les attributions du Comité seraient les suivantes:

1. étudier les questions qui influent sur les relations entre la Nouvelle-Zélande et le Canada, particulièrement dans le domaine économique;
2. permettre l'échange de renseignements et de vues sur des questions pouvant porter préjudice au niveau actuel ou à l'expansion future du commerce, des investissements et des autres activités commerciales entre les deux pays;
3. étudier des questions relatives à la science, à la technologie et aux transports, dans la mesure où elles influent sur les relations entre les deux pays;
4. examiner d'autres questions d'intérêt commun, comme les événements politiques internationaux, le commerce multilatéral et les conditions économiques.

Il est proposé que, de préférence à la tenue de réunions régulières à époques fixes, le Comité se réunisse de temps à autre selon que les deux Gouvernements le jugeront approprié, et de toute façon au moins à tous les deux ans. Les réunions du Comité pourraient avoir lieu à l'échelon des ministres ou à celui des hauts fonctionnaires selon la nature de l'ordre du jour et les autres facteurs pertinents. Le Comité se réunira alternativement au Canada et en Nouvelle-Zélande, comme il conviendra mutuellement aux deux Gouvernements. Pour les réunions à l'échelon ministériel, le groupe des ministres canadiens pourrait comprendre selon l'ordre du jour, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le ministre des Finances, le ministre de l'Industrie et du Commerce, le ministre de l'Agriculture et d'autres s'il y a lieu; et le groupe des ministres néo-zélandais pourrait comprendre, selon l'ordre du jour, le ministre des Affaires étrangères, le ministre du Commerce outre-mer, le ministre des Industries et du Commerce, le ministre des Douanes, le ministre de l'Agriculture, le ministre des Finances et d'autres s'il y a lieu.